

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°01

APPROBATION DU COMPTE
DE GESTION 2016

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

En l'absence de Madame le comptable public, Monsieur le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2016 qui a fait l'objet d'un examen préalable en commission financière le 31 mars 2017.

Il invite le conseil à approuver ce compte de gestion et constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

- Résultats budgétaires de l'exercice :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	4 893 805.39	9 564 255.79	14 458 061.18
Titres de recettes émis	1 495 126.69	9 323 636.15	10 818 762.84
Réductions de titres	39 299.25	327 457.50	366 756.75
Recettes nettes	1 455 827.44	8 996 178.65	10 452 006.09
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	4 893 805.39	9 564 255.79	14 458 061.18
Mandats émis	2 265 216.72	9 155 996.78	11 421 213.50
Annulations de mandats	0.00	73 931.62	73 931.62
Dépenses nettes	2 265 216.72	9 082 065.16	11 347 281.88
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent			
Déficit	809 389.28	85 886.51	895 275.79

- Résultats d'exécution du budget principal :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement : Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	874 909.91	0.00	-809 389.28	65 520.63
Fonctionnement	-467 972.91	0.00	- 85 886.51	-553 859.42
Total	406 937.00	0.00	- 895 275.79	-488 338.79

Il est précisé que ce résultat correspond exactement aux mandats et titres émis par la commune mais ne prend pas en compte les restes à réaliser.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le décret N° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le comptable public,

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission « Finances et Ressources Humaines »,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle).

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 établi par Mme le comptable public.

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-18

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION: 7

VOTANTS : 27

QUESTION N°02

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2016

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.


LE MAIRE
MAIRIE DE POINTE-NOIRE
GUADALOUPE
Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au compte administratif 2016 qui retrace l'exécution budgétaire de l'année de la commune.

Le compte administratif communal de l'exercice 2016, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Mme SEREMES Constance, 1^{ère} adjointe est désignée pour faire voter le compte administratif ;

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATION DE L'EXERCICE 2016	section de fonctionnement	9 082 065.16	8 996 178.65	-85 886.51
	section d'investissement	2 265 216.72	1 455 827.44	-809 389.28
TOTAL REALISATION (A)		11 347 281.88	10 452 006.09	-895 275.79
RESULTATS A LA CLOTURE DU PRECEDENT EXERCICE : 2015	section de fonctionnement	467 972.91	0.00	-467 972.91
	section d'investissement	0.00	874 909.91	874 909.91
TOTAL REPORT (B)		467 972.91	874 909.91	406 937.00
TOTAL CUMULE (A+B)		11 815 254.79	11 326 916.00	-488 338.79
RESTES A REALISER AU 31/12/2016 A REPORTER EN 2017	section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	section d'investissement	2 460 493.49	2 572 506.75	112 013.36
TOTAL DES RESTES A REALISER (C)		2 460 493.49	2 572 506.75	112 013.36
TOTAL CUMULE DES SECTIONS	section de fonctionnement	9 550 038.07	8 996 178.65	-553 859.42
	section d'investissement	4 725 710.21	4 903 244.20	177 533.99
TOTAL CUMULE (A+B+C)		14 275 748.28	13 899 422.85	-376 325.43

Le résultat brut global de clôture de l'exercice 2016 se solde par un déficit de **488 338.79 euros**.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est donc déficitaire de **376 325.43 euros**.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le décret N°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu les arrêtés du 16 décembre 2010 et 29 décembre 2011 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes

Vu le budget primitif 2016 adopté par délibération du conseil municipal du 30 mars 2016,

Vu la décision modificative approuvée par délibération du conseil municipal du 19 décembre 2016,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune présenté par Mr le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission « Finances et Ressources Humaines »,

Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle).

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016.

Le maire, le directeur général des services et la comptable communal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

 **LE MAIRE**

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-19

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°03

AFFECTATION DES
RESULTATS DE L'EXERCICE
2016

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.


LE MAIRE
MAIRIE DE POINTE-NOIRE
GUAYANE
Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif à l'affectation des résultats. Il explique que le résultat de clôture de l'exercice 2016 s'est soldé par un solde de - 488 338.79 euros décomposé comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement | 65 520.63 € |
| ✓ Déficit de fonctionnement | 553 859.42 € |

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il propose de reporter à nouveau ce résultat au budget primitif 2017, respectivement en section d'investissement et en section de fonctionnement, comme suit

- | | |
|---|--------------|
| • Chapitre 002 - Section de fonctionnement (Dépenses) | 553 859.42 € |
| • Chapitre 001 - Section d'investissement (Recettes) | 65 520.63 € |

Il invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer puis à délibérer

Le conseil municipal

Où les explications de monsieur le maire

DECIDE

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle).

1) De procéder au report des résultats de l'exercice 2016 comme suit ;

- | | |
|---|--------------|
| • Chapitre 002 - Section de fonctionnement (Dépenses) | 553 859.42 € |
| • Chapitre 001 - Section d'investissement (Recettes) | 65 520.63 € |

POUR EXPEDITION CONFORME



Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-20

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°04

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2017**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAIIS Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAIIS Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au projet de budget primitif 2017.

Il signale que le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	835 400.00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 298 951.52	
65	Autres charges de gestion courante	1 134 215.90	
66	Charges financières	99 498.25	
67	Charges exceptionnelles	0.00	
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	257 012.54	
002	Solde d'exécution reporté	553 859.42	
013	Atténuations de charges		854 780.00
70	Produits des services et du domaine		56 757.39
73	Impôts et Taxes		6 354 917.00
74	Dotations, Subventions et Participations		1 578 206.00
75	Autres produits de gestion courante		53 777.24
76	Produits financiers		500.00
77	Produits exceptionnels		10 000.00
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections		270 000.00
002	Résultat reporté		0.00
TOTAL SECTION		9 178 937.63	9 178 937.63

Section d'investissement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et Dettes assimilées	491 206.66	
20	Immobilisations incorporelles	0.00	
21	Immobilisations corporelles	0.00	
23	Immobilisations en cours	0.00	
	Opérations d'Equipements	2 562 144.78	
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	270 000.00	
10	Dotations, Fonds divers		105 000.00
13	Subventions d'investissements reçues		2 658 938.27
024	Produits de cession d'immobilisations		236 880.00
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections		257 012.54
001	Solde d'exécution reporté		65 520.63
TOTAL SECTION		3 323 351.44	3 323 351.44

BALANCE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (avec report)

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 178 937.63	9 178 937.63
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 323 351.44	3 323 351.44
TOTAL DES SECTIONS	12 502 289.07	12 502 289.07

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L.2324-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif le quinze avril au plus tard

Entendu le conseil municipal qui s'est prononcé au cours du débat d'orientation budgétaire organisé le 21 mars 2017,

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources Humaines » du 31 mars 2017

Entendu l'exposé de monsieur le maire

Après en avoir délibéré

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle).

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2017, dont la balance est arrêtée comme suit (voir document budgétaire joint) :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 178 937.63	9 178 937.63
INVESTISSEMENT	3 323 351.44	3 323 351.44
TOTAL	12 502 289.07	12 502 289.07

PRECISE que l'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau des chapitres et opérations pour la section d'investissement, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle, en conformité avec la nomenclature comptable en vigueur pour les communes

Le Maire, le Directeur général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE


Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-21

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°05

VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2017

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

CINQUIEME QUESTION

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le maire expose au conseil qu'il convient, comme à l'accoutumé, en début d'exercice de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales en vue de leur application dans les rôles généraux de 2017.

Il rappelle les taux en vigueur actuellement et propose leur reconduction pour l'année 2017 ;

Taxe	Pour mémoire Taux 2016	Proposition Taux 2017	Base Prévisionnelle 2017	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	18.98%	18.98%	3 340 000	633 932
Taxe Foncier Bâti	28.10%	28.10%	4 061 000	1 141 141
Taxe Foncier Non Bâti	46.72%	46.72%	20 300	9 484

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Où les explications de Monsieur le maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres présents.

D'adopter le coefficient de variation proportionnelle de : 1,000000

- 1) De procéder à la variation proportionnelle des taux, ce qui donne les taux de référence ci-après :

Taxe	Taux 2017	Base Prévisionnelle 2017	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	18.98%	3 340 000	633 932
Taxe Foncier Bâti	28.10%	4 061 000	1 141 141
Taxe Foncier Non Bâti	46.72%	20 300	9 484

- 2) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°06

**DELIBERATION PORTANT
FIXATION DE LA DUREE ET DU
MONTANT DE
L'AMORTISSEMENT DES
BIENS ACQUIS EN 2016**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



2017-22

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAI Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAI Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAI Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SIXIEME QUESTION

DELIBERATION PORTANT FIXATION DE LA DUREE ET DU MONTANT DE L'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2016

Monsieur le Maire expose au conseil que les communes sont tenues d'amortir les biens renouvelables acquis (immobilisations) et signale que l'assemblée doit fixer librement les durées d'amortissement conformément au tableau indicatif prévu à l'instruction comptable M14

Il rappelle à cet effet la délibération du 26 janvier 1996 fixant les taux d'amortissement et dépose sur le bureau du conseil la liste des immobilisations acquies au cours de l'année 2016.

Il invite le conseil à prendre connaissance et à délibérer

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport de la commission « Finances et Ressources Humaines »

Où les explications de Monsieur le Maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A la majorité des membres présents (6 abstentions : ABON Juliette, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle).

- 1) D'agréer les propositions de monsieur le Maire, telles qu'elles ont été présentées
- 2) Que les amortissements constituent une opération d'ordre budgétaire et feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2017 comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	257 012.54
Investissement (recettes)	Chapitre 040	257 012.54

- 3) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME


Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE DE POINTE NOIRE
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

AMORTISSEMENT EXERCICE 2017

N° INV	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DATE D'ACQUISITION	DURÉE	AMORTISSEMENT ANTÉRIEUR	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	VALEUR 31/12/2017
248	Gilets par balles	5 153,75	24/05/2012	5	4 123,00	1 030,75	0,00
249	Climatiseur	2 197,00	24/05/2012	5	1 757,60	439,40	0,00
250	Groupe électrogène	33 283,20	28/08/2012	5	26 626,56	6 656,64	0,00
252	Escabeau Echafaudage	3 241,22	28/08/2012	5	2 592,98	648,24	0,00
254	Panneaux basket (Gymnase)	18 249,70	28/08/2012	5	14 599,76	3 649,94	0,00
256	Chambre froide	8 831,23	25/09/2012	5	7 064,98	1 766,25	0,00
257	Machine à glace	45 009,61	25/09/2012	5	36 007,69	9 001,92	0,00
258	Mobilier	12 277,86	14/12/2012	5	9 822,29	2 455,57	0,00
SOUS-TOTAL						25 648,71	
260	Buts de sport	7 638,90	12/03/2013	5	4 583,34	1 527,78	1 527,78
261	Mobilier	2 104,90	28/05/2013	5	1 262,94	420,98	420,98
264	Climatiseurs	2 447,00	28/05/2013	5	1 468,20	489,40	489,40
266	Chambre froide	3 286,47	14/08/2013	5	1 971,88	657,30	657,29
267	Extincteurs	3 872,45	14/08/2013	5	2 323,47	774,49	774,49
270	Coffre fort	792,05	14/08/2013	5	475,23	158,41	158,41
271	Climatiseurs	10 967,00	14/08/2013	5	6 580,20	2 193,40	2 193,40
272	Climatiseurs	3 802,75	14/08/2013	5	2 281,65	760,55	760,55
273	Plonge 2 bacs	1 224,00	14/08/2013	5	734,40	244,80	244,80
274	Mobilier	12 888,72	23/08/2013	5	7 733,23	2 577,74	2 577,74
275	Renault Master	43 034,00	23/08/2013	5	25 820,40	8 606,80	8 606,80
276	Peugeot 308	24 300,00	23/08/2013	5	14 580,00	4 860,00	4 860,00
277	Urnas	3 480,00	23/08/2013	5	2 088,00	696,00	696,00
280	Plonge 2 bacs	2 152,80	27/09/2013	5	1 291,68	430,56	430,56
282	Clocher église	7 921,59	27/09/2013	5	4 752,95	1 584,32	1 584,32
285	Equipeement sport	2 487,00	09/12/2013	5	1 492,20	497,40	497,40
286	Climatiseur	1 624,47	09/12/2013	5	974,68	324,89	324,89
287	Ensemble outils divers	1 884,83	09/12/2013	5	1 130,90	376,97	376,97
289	Matériel réfectoire	7 855,00	09/12/2013	5	4 713,00	1 571,00	1 571,00
292	Eclairage festif	3 989,08	12/12/2013	5	2 393,45	797,82	797,82
293	Lampadaires	5 192,39	12/12/2013	5	3 115,43	1 038,48	1 038,48
294	Eclairage festif	4 630,00	12/12/2013	5	2 778,00	926,00	926,00
295	Pompe jet d'eau	1 532,45	12/12/2013	5	919,47	306,49	306,49
296	Mobilier	3 182,04	12/12/2013	5	1 909,22	636,41	636,41
297	Four gaz	29 250,00	12/12/2013	5	17 550,00	5 850,00	5 850,00
140306	Eclairage festif	4 062,27	18/11/2013	5	2 437,36	812,45	812,45
SOUS TOTAL						39 120,45	
140298	Mobiliers	2 385,92	03/02/2014	5	954,37	477,18	954,37
140299	Mobiliers de bureaux RH & DGS	9 928,73	20/02/2014	5	3 971,49	1 985,75	3 971,49
140307	Mobilier scolaire	21 439,60	04/06/2014	5	8 575,84	4 287,92	8 575,84
140313	Climatiseur	452,70	16/06/2014	5	181,08	90,54	181,08
140314	Bâche	4 386,00	12/08/2014	5	1 754,40	877,20	1 754,40
140315	Climatiseurs FSE & CCAS	2 740,39	10/01/2014	5	1 096,16	548,08	1 096,16
140316	Mobilier de bureau	1 023,11	29/08/2014	5	409,24	204,62	409,24
140317	Mobilier de bureau	1 445,22	08/08/2014	5	578,09	289,04	578,09
140318	Mobilier de bureau (Cabinet)	781,20	05/08/2014	5	312,48	156,24	312,48
140319	Mobilier de bureau	478,04	18/08/2014	5	191,22	95,61	191,22
140320	Clocher de l'église	6 029,35	01/08/2014	5	2 411,74	1 205,87	2 411,74
140321	Lave mains	1 309,20	29/08/2014	5	523,68	261,84	523,68
140324	Matériel de transport (Citroën DS5)	38 280,00	30/04/2014	5	15 312,00	7 656,00	15 312,00
140325	Aspirateur urbain	17 927,00	28/11/2014	5	7 170,80	3 585,40	7 170,80
140326	Mobilier salle de délibération	15 992,90	03/11/2014	5	6 397,16	3 198,58	6 397,16
140327	Rideau salle Yves REMY	2 498,00	03/11/2014	5	999,20	499,60	999,20
140332	Plancher podium	7 180,80	03/11/2014	5	2 872,32	1 436,16	2 872,32
140333	Climatiseur (Bureau du maire)	2 094,53	03/11/2014	5	837,81	418,91	837,81
140334	Climatiseur	641,00	03/11/2014	5	256,40	128,20	256,40
140335	Climatiseur	641,00	03/11/2014	5	256,40	128,20	256,40
SOUS TOTAL						27 530,94	
150336	Vidéoprojecteur	498,02	01/06/2015	2	249,01	249,01	0,00
150337	Matériel informatique	1 553,65	01/06/2015	2	776,83	776,83	0,00
150338	Imprimante	399,00	01/06/2015	2	199,50	199,50	0,00
150339	Logiciel Gestion droit du sol	6 309,90	01/06/2015	2	3 154,95	3 154,95	0,00
150340	Protection double face panneau basket	2 781,38	01/06/2015	2	1 390,69	1 390,69	0,00
150341	Matériel de transport	46 534,00	14/04/2015	5	9 306,80	9 306,80	27 920,40
150342	Mobilier de restauration	47 241,96	22/05/2015	5	9 448,39	9 448,39	28 345,18
150343	Chambre froide	2 214,49	25/09/2015	5	442,90	442,90	1 328,69
150344	Extincteurs	1 032,80	24/06/2015	5	206,56	206,56	619,68
150345	Matériel informatique	2 484,00	08/10/2015	2	1 242,00	1 242,00	0,00
150346	Matériel informatique	3 140,00	08/10/2015	2	1 570,00	1 570,00	0,00
150347	Mobilier de bureau	954,54	08/10/2015	2	477,27	477,27	0,00
150348	Climatiseurs	6 888,04	08/10/2015	5	1 377,61	1 377,61	4 132,82
150349	Mobilier scolaire	10 365,21	08/10/2015	5	2 073,04	2 073,04	6 219,13
150350	Matériel informatique	1 275,00	09/10/2015	2	637,50	637,50	0,00

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



2017-23

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 7

VOTANTS : 28

QUESTION N°07

VOTE DE SUBVENTIONS 2017
AUX ASSOCIATIONS

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix du mois d'avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian JEAN-CHARLES Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, GUILLAUME Camille, PAGESY Jean-Pierre, MORANDAIIS Jeannille, SEREMES-DAMAL Alain, PANDOLF Henri, CARENE Patrick, PHILOGENE Lydie, DRACON Patricia, JELAINE Myriam, BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, ZEPHARREN Armande, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette, RAMILLON Nicole.

EXCUSES : VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, SILENE Christiane, ABON Juliette.

PROCURATIONS : VAIRAC Charles à MORANDAIIS Jeannille, NEREE Audrey à GARNIER José, CHRISTOPHE Annick à REMY Fred, SELLIN Ariane à DRACON Patricia, SILENE Christiane à SALIBUR Annette, ABON Juliette à JACOB Marie-Noëlle, RAMILLON Nicole à ELISABETH Camille.

ASSISTAIENT A LA REUNION : PRADEL Frantz Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur financier, MORANDAIIS Sandra du service financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale.

Monsieur José GARNIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION

VOTE DE SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le maire expose au conseil les diverses demandes formulées par les associations de la commune. Il rappelle que le versement de cette contribution est subordonné à une demande formulée par l'association et à la production des documents justifiant l'activité régulière de celle-ci.

Il soumet à l'assemblée la liste arrêtée en commission « Finances et Ressources Humaines » du 31 mars 2017

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Où les explications de Monsieur le maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A la majorité des membres présents (– 1 abstention : Mr Onif BIABIANY)

- 1) D'arrêter la liste des bénéficiaires et le montant attribué comme suit ;

Association	Objet de la demande	Montant de l'opération	Montant sollicité	Montant attribué par le conseil municipal
OMVACS	CEJ 2015-2017 – Convention Commune/OMVACS Année 207	48 976.12	24 240.40	24 240.40
LPO Pointe-Noire	Journées Européennes des métiers d'art du 31/03 au 02/04/2017	10 263.15	463.15	463.15
Ecole Faustin BARDOCHAN des Plaines	Voyage scolaire en juin 2017	2 472.00	2 000.00	1 000.00
Naitre et grandir à Pointe-Noire	Crèche-Garderie Année 2017	474 020.00	15 250.00	15 250.00
LPO Pointe-Noire	Voyage linguistique à Barbade en mai 2017	35 000.00	4 000.00	2 000.00

- 2) D'autoriser le versement sous réserve des formalités administratives préalables,
- 3) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME


LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES